

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

ARRETE DU MAIRE du 27 FEVRIER 2020

Extrait du Registre

Objet : Délégation de Fonctions **OFFICIER ETAT CIVIL** à Monsieur BORDES Michel, Conseiller Municipal

Nous, Maire de la Commune de BON-ENCONTRE

Vu l'article L. 122.1 du Code des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article Unique : **Monsieur BORDES Michel**, Conseiller Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en nos lieu et place et concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier d'Etat Civil de ladite Commune, le **07 mars 2020**.

Fait à BON-ENCONTRE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

P. TREY D'OUSTEAU

Pour copie conforme
Le Maire,

